Une enquête de

la statistique publique



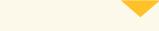
L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) a pour mission de collecter, analyser et diffuser des informations sur l'économie et la société française sur l'ensemble de son territoire.

Il coordonne le service statistique public et participe aux travaux menés par les organismes internationaux (Eurostat, OCDE...).

La direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est une direction du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion. Elle produit des statistiques et des études dans le champ de compétence de ce ministère.

Elle est un des services statistiques ministériels qui composent, avec l'Insee, le service statistique public.

Des opérations statistiques officielles



Les enquêtes statistiques réalisées par les statisticiens publics sont reconnues d'intérêt général par le Conseil national de l'Information statistique (Cnis).

Un cadre juridique strict

Les enquêtes réalisées par l'Insee sont conformes à la loi sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistique [Loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée].

Les traitements de vos données personnelles sont soumis au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés.

Le secret statistique garantit la confidentialité de vos réponses !



NOUS SUIVRE











Abonnez-vous à nos lettres d'information

- ▶ Insee.net actualités (abonnement sur insee.fr)
- La lettre d'information de votre région

NOUS CONTACTER



- par courriel : rubrique « Aide » accessible en haut à droite de la page d'accueil d'insee.fr
- ▶ par téléphone : 09 72 72 40 00* du lundi au vendredi de 9 h à 17 h (heures de métropole)

(*numéro non surtaxé)

Retrouvez les études et données de l'Insee en libre accès sur insee.fr



ENQUÊTE

ET RISQUES PSYCHOSOCIAUX















UNE ENQUÊTE RELATIVE AU TRAVAIL FT À I A SANTÉ AU TRAVAIL

L'enquête Conditions de travail et risques psychosociaux est une grande enquête statistique qui vise à mieux connaître les conditions de travail et les risques au travail de l'ensemble des personnes en emploi en France. Elle est réalisée par l'Insee et le service statistique du Ministère en charge du Travail, la Dares (Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques).

Cette enquête permet des analyses fines et précises par secteur d'activité, par profession, par âge, par genre ou par région, tout en permettant de rendre compte de l'évolution des conditions de travail et du vécu au travail.

C'est une enquête historique qui existe depuis 1978. En 2023, de nouvelles questions portant sur le télétravail, le harcèlement et les discriminations au travail ont été ajoutées à l'enquête.

POURQUOI VOUS?



Pour disposer de résultats représentatifs de l'ensemble des personnes en emploi en France, il n'est pas nécessaire d'interroger tout le monde. Cela prendrait trop de temps et coûterait trop cher. Un échantillon de personnes est donc tiré aléatoirement. Vous en faites partie.

VOTRE RÉPONSE EST ESSENTIELLE

Quelle que soit votre situation, votre réponse est primordiale pour que la diversité des situations soit prise en compte.

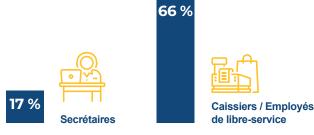
VOS DONNÉES SONT ANONYMES. VOS RÉPONSES PROTÉGÉES



Vos réponses resteront confidentielles. Elles sont utilisées uniquement à des fins d'études statistiques.

VOS RÉPONSES ONT PERMIS **DE SAVOIR QUE...**

En France en 2019. 37 % des salariés ne se sentent pas capables de faire le même travail jusqu'à leur retraite.



Source: Dares Analyses n°17 - mars 2023

En 2016, 13 % des salariés déclarent recevoir des reproches de leur entourage, en raison de leur manque de disponibilité lié aux horaires de travail.



Source: Dares Analyses n°45 - sept. 2019

Retrouvez les informations sur cette enquête sur insee.fr

Services > Répondre à une enquête de l'Insee > Enquêtes auprès > Présentation des enquêtes auprès des particuliers



Comment se déroule l'enquête?

LA COLLECTE SE DÉROULE

DU 9 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE 2023

▶ Un enquêteur de l'Insee vous contacte pour obtenir un rendez-vous ou réaliser immédiatement l'enquête si vous êtes disponible lors de sa première visite.



- L'enquêteur réalise l'enquête sur un micro-ordinateur portable sécurisé.
- Il est tenu au secret professionnel et est muni d'une carte professionnelle.



- Jusqu'à deux personnes de votre foyer, choisi au hasard, peuvent être interrogées.
- Lors de l'entretien, l'enquêteur pose une série de questions relatives aux conditions de travail et risques dans le cadre professionnel, selon des angles multiples tels que : les horaires et rythmes de travail, le télétravail, les discriminations et le harcèlement au travail, la pénibilité du travail et la santé au travail.
- L'entretien dure en moyenne une heure.



Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, vous pouvez joindre par mail ou par téléphone le responsable de l'enquête dans votre région. Ses coordonnées figurent sur le courrier joint à ce dépliant.